

BUREAU COMMUNAUTAIRE

03 septembre 2015

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Gérard VOLPATTI, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Dominique MORIN, Cécile CARON, Alain DUVAL, Agnès BRENIER, Pascal JOLLY, Philippe CLERY-MELIN, Jérôme GRENIER, Daniel BOISARD.

Membres absents / excusés

Sébastien LECORNU, Jean-Michel MAUREILLE.

★★★★

[Rapport B 15 / 09 / 131](#)

Réforme et cession à La Parisienne d'un véhicule volé – Service des Sports

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'autoriser monsieur le Président à :
 - prononcer la réforme du véhicule,
 - signer le certificat de cession du véhicule « RENAULT Mascott » immatriculé BX-133-SG, avec la Parisienne Assurances,
 - percevoir les indemnités correspondantes au véhicule et ses aménagements pour un montant de 8.740,00 € TTC, vétusté et franchise déduites.

★★★★

[Rapport B 15 / 09 / 132](#)

Participations au titre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Dossiers n° 2015-18 et n° 2015-19 (163^{ème} et 164^{ème} dossiers instruits)

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'attribuer une subvention de 74,09 € (soixante-quatorze euros et neuf centimes) pour la réalisation de travaux d'adaptation au handicap d'une maison sise à Gasny,
- d'attribuer une subvention de 158,20 € (cent cinquante-huit euros et vingt centimes) pour la réalisation de travaux de mise aux normes de l'installation électrique et de remplacement du chauffe-eau d'une maison à Gasny,
- d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement des aides accordées par la CAPE.

★★★★

Rapport B 15 / 09 / 133

OPAH - Récupération des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » - Avenant n°3 au Contrat local d'engagement pour la période 2014-2017

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- de confirmer les termes de la délibération du 17 mars 2014 validant la récupération directe des CEE générés dans le cadre de l'OPAH,
- d'approuver les propositions de l'Etat quant à l'utilisation des CEE générés conformément au contrat local d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique,
- d'autoriser monsieur le Président à signer les documents liés à ces choix.

★★★★

Rapport B 15 / 09 / 134

Modification du dispositif d'aides de la CAPE dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2015-2016

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver la proposition de modification du dispositif d'aides de l'OPAH de la CAPE en intégrant, par voie d'avenant au marché d'animation de l'OPAH, le financement d'un accompagnement spécifique des propriétaires occupants « Modestes ».

★★★★

Rapport B 15 / 09 / 135

Construction de 5 logements PLUS ANRU – Lotissement Bertin à Pacy-sur-Eure - Demande de garantie d'emprunt composé de deux lignes (PLUS, PLUS foncier) d'Eure Habitat

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver la garantie d'emprunt apportée à Eure Habitat dans les conditions prévues au Contrat de Prêt n°38100.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la CAPE accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 618.000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°38100, constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La CAPE s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

★★★★

Rapport B 15 / 09 / 136

Avenants n°1 aux conventions constitutives d'un groupement de commande pour les prestations de conception et d'impression des supports de communication

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 aux conventions de groupement de commande relatives à la conception des supports d'impression et à l'impression des supports de communication,
- d'autoriser monsieur le Président à signer les présents avenants n°1.

★★★★

Rapport B 15 / 09 / 137

Marché n° 2012/039 « Travaux ponctuels d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPE » - Avenant n°2

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Il est décidé:

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché n° 2012-039 « travaux ponctuels d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la CAPE », qui prévoit l'ajout de prix au bordereau de prix unitaires (BPU), suite à de nouvelles obligations réglementaires,
- d'autoriser monsieur le Président à signer cet avenant n°2 à intervenir avec la société Gagneraud construction, titulaire du marché.

★★★★

Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2015

Rapports du Président

Le Bureau prend acte des projets de rapports qui seront délibérés en conseil. Celui relatif aux tarifs touristiques 2016 sera repris en tenant compte d'une augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs.

★★★★

Questions diverses

Petit train touristique Givernon

Le Bureau évoque les différentes problématiques liées à sa mise en circulation depuis mi-juillet, notamment par rapport à la DSP qui lie la CAPE avec TVS. Il conviendra d'y réfléchir pour la saison prochaine.

Atoumod

L'installation du syndicat aura lieu le 9 septembre. Un retour sera fait par M. Duval lors d'un prochain Bureau.

ALEC 27

L'ALEC 27 collabore avec la CAPE, dans le cadre de l'intervention du conseiller en énergie partagé auprès des communes du territoire. Cet engagement est maintenu jusqu'en mai 2016.

Fête de la pomme

Cette manifestation, portée par l'association des Kiwanis, se tiendra les 7 et 8 novembre 2015 à l'Espace Philippe Auguste. La CAPE accompagnera par des moyens de logistique cette festivité. Par ailleurs, M. Boisard interviendra au cours de cette journée.



Le Président,

Gérard VOLPATTE

